

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Pratte

<https://www.cadre21.org/membres/f7a9be959f1e7b0ceef4ada1>

Date d'obtention : 2021-02-22 20:13:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, un élève vient nous voir afin de nous aviser d'une situation de sextage. Nous prenons ensuite toutes les informations nécessaires auprès de cette personne afin de bien comprendre la situation en jeu et avoir des informations sur la photo afin de savoir si nous sommes en présence de pornographie juvénile. Si la personne qui est venu nous voir n'est pas la victime, rencontrer la victime afin d'aller amasser ces mêmes informations. La grille d'évaluation de l'incident nous permettra d'obtenir de l'information sur l'amorce, la nature, les intentions et la méthode. Ensuite, si nous ne sommes pas en présence d'un acte malveillant, on peut rencontrer le jeune instigateur et poser les mêmes questions. S'il a toujours les photos sur son appareil, lui confisquer (toujours sans regarder les photos). Si nous sommes en présence d'un acte malveillant, rencontrer le jeune instigateur, lui expliquer le protocole et confisquer le téléphone. Appeler la police. Ne pas lui poser de questions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il y a plusieurs type de situations de sextage. En effet, dans la première situation, c'était une situation consentante où les adolescents étaient tout deux consentants et le chum ne semblait pas vouloir partager les photos. Je retiens dans cette mise en situation que le protocole est aussi important dans cette situation, et encore plus la sensibilisation au côté criminel de cet acte. Je retiens également que je ne peux pas mettre en application le protocole sexto si c'est le parent qui vient me voir. Je retiens que dès que je suis en présences d'images à caractère pornographiques, je dois communiquer avec la police. Je retiens également l'importance (dans la 2e situation) d'être bienveillant envers la victime et de la croire. Finalement, il est important de confisquer l'appareil le plus rapidement possible afin de limiter les risques de diffusion de photo, si on croit que la personne a ces photos sur un appareil électronique. Il est aussi important de prendre la version des faits de tous les acteurs impliqués (ex. personnes ayant reçu une photo).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il me semble délicat de retirer l'appareil électronique d'un jeune, puisqu'on sait l'importance que nous accordons à nos cellulaires, encore plus si nous sommes en présence d'un acte malveillant. Je pense qu'il serait aussi délicat d'intervenir, comme je l'ai abordé à la question 2, dans le cas où c'est un couple qui s'envoient des photos de façon consentante. En effet, de faire intervenir la police dans ce cas est plus délicat, puisqu'ils n'ont pas d'intentions de partager les photos ou des mauvaises intentions. Je comprends toutefois l'importance du protocole dans ce cas.

Finalement, je crois qu'une autre situation plus délicate est lors d'un geste franchement malveillant, comme dans la situation 3. Je crois que ceci me rendrait plus mal à l'aise, si je n'ai pas la collaboration du jeune.